



Qu'est-ce que le socle de connaissances et de compétences professionnelles ?

Vérfié le 22 avril 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le socle est constitué de l'ensemble des connaissances et compétences qu'il est utile de maîtriser pour favoriser son insertion professionnelle.

Il est évalué dans un contexte professionnel et sert de base à la formation professionnelle.

Il faut au moins acquérir ces connaissances pour pouvoir se former à autre chose.

Le socle de connaissances et de compétences couvre 7 domaines :

- Savoir communiquer en français
- Savoir utiliser des règles de base de calcul et du raisonnement mathématique
- Savoir utiliser des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique
- Être apte à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe
- Travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel
- Avoir la capacité d'apprendre à apprendre tout au long de la vie
- Savoir maîtriser les gestes et postures de base, et respecter des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales, élémentaires

Les formations relatives à l'acquisition des compétences et connaissances peuvent être proposées indépendamment les unes des autres.

Ces formations permettent d'obtenir une reconnaissance de ces acquis.

2 modules complémentaires peuvent s'ajouter au socle de connaissances et de compétences professionnelles :

- L'un pour lutter contre l'illettrisme et favoriser l'accès à la qualification
- L'autre pour l'acquisition des connaissances et des compétences relatives aux usages fondamentaux du numérique au sein d'un environnement de travail

Textes de référence

- Code du travail : articles D6113-29 à D6113-33 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000038024718&cidTexte=LEGITEXT000006072050) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000038024718&cidTexte=LEGITEXT000006072050)